



SOCIETE MELGORIENNE DE TIR

Affiliée à la F.F.T 11.34.016 – Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports - 03499ET0005
Inscrit à l'INSEE n°SIRET 447 547 969 00017 – Code APE 926C

www.mauguio-tir.fr - contact@mauguio-tir.fr
Tél : 06.06.78.68.65 – 04.67.29.49.45

Arnaud DELIENCOURT - Président de la S.M.T. - 25, enclos René Char - 34130 MAUGUIO



ECOLE DE TIR (E.D.T)

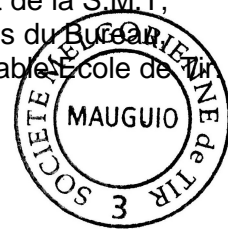
Par la présente, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Nous informons les parents (ou tuteurs légaux), que les personnes mineures ne sont pas autorisées à se rendre sur les stands 25m et 50m pendant les horaires de l'école de Tir :
 - le mercredi de 15h00 à 17h00,
 - le dimanche : un accueil est uniquement proposé aux enfants de 10h00 à 11h45 (sous la surveillance d'un Animateur ou d'un Initiateur).
2. Hors des horaires de l'école de Tir, un enfant ne peut se rendre sur les pas de Tir 25m et 50m que sous la responsabilité d'un parent licencié, mais que l'enfant ne pourra en aucune façon utiliser une arme que la loi ne lui autorise pas.
3. Les parents non licenciés pourront demander la possibilité de se rendre avec leur(s) enfant(s) sur les pas de tir 25m et 50m dans le cadre de recevoir une information sur les autres catégories de tir. Les parents (ou tuteurs légaux) seront obligatoirement accompagnés d'un Animateur ou d'un Initiateur diplômé F.F.Tir, ou par défaut, d'un Membre du Bureau.
4. L'école de tir sera fermée pendant les vacances scolaires.

Merci pour votre compréhension et pour le respect de ces consignes.



Le Président de la S.M.T.,
Les Membres du Bureau
Le Responsable Ecole de Tir



Le :/...../.....

A :

Nom du représentant légal :

Nom et prénom de(s) enfant(s) :

Faire précéder la signature de : « lu et approuvé ».
Signature(s) Parent(s) ou tuteur légal :

